



# ***Web Accessibilité***

Sandrine Gros-D'Aillon [Avril 2011 - v1.2]

# Web accessibilité : par qui ?



Le **World Wide Web Consortium** (W3C), est un organisme de standardisation à but non-lucratif, fondé en 1994, chargé de promouvoir la compatibilité des technologies du **World Wide Web** (www) telles que HTML, XHTML, XML, CSS, PNG, SVG, SOAP,...

Sa gestion est assurée conjointement par le *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) aux États-Unis, l'*European Research Consortium for Informatics and Mathematics* (ERCIM) en Europe (auparavant l'*Institut national de recherche en informatique et en automatique* (INRIA) français) et l'*université Keio* au Japon.

***“The power of the Web is in its universality.  
Access by everyone regardless of disability is an essential aspect.”***

Tim Berners-Lee, W3C Director and inventor of the World Wide Web

*« Le pouvoir du Web est son universalité.*

*Qu'il soit accessible à tous, quel que soit le handicap, est un aspect essentiel. »*

## Documentation et directives :

- [Web Accessibility Initiative \(WAI\)](#)
- [WAI Guidelines and Techniques](#)
- [Accessibility – W3C](#)
- [Web Content Accessibility Guidelines 1.0](#) - W3C Recommendation 5-May-1999
- [Web Content Accessibility Guidelines \(WCAG\) 2.0](#) - W3C Recommendation 11 December 2008



Liens supplémentaires : [AccessiWeb](#) - [e-Accessibility](#)

# Web accessibilité : pour qui ?



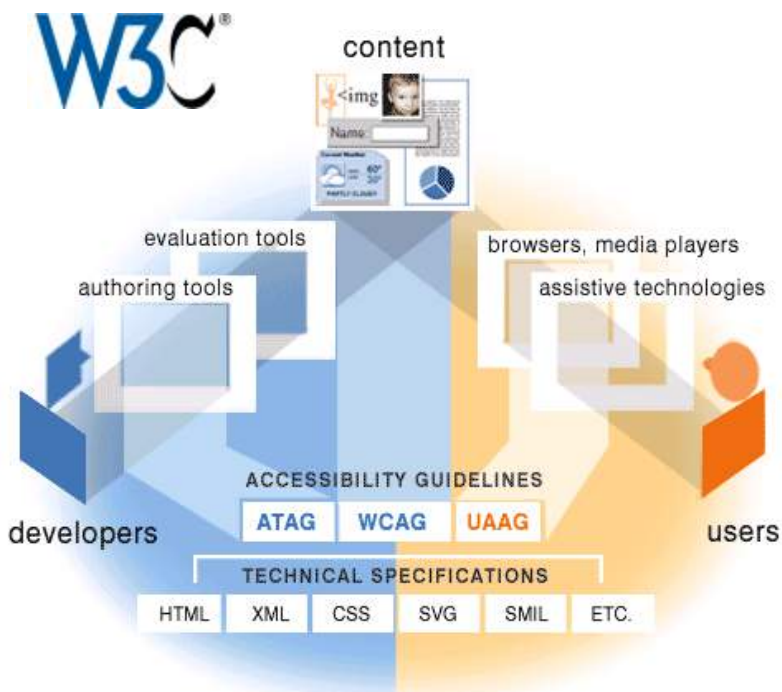
## Directives pour l'accessibilité aux contenus Web (version 1.0) :

Ces directives ont été écrites à l'attention de tous les créateurs de contenu pour le Web (auteurs de pages et concepteurs de sites). L'objectif principal est de promouvoir l'accessibilité aux personnes handicapées.

*Note : environ 12 millions de personnes sont handicapées en France (2004, INSEE), 10% de la population mondiale soit 650 millions de personnes (selon ONU).*

En les suivant, le contenu Web s'en trouvera plus accessible à tous les utilisateurs, indépendamment du programme utilisateur (navigateur, logiciel vocal, téléphone mobile, etc.) et quelque soit l'environnement d'utilisation (lieu bruyant, sur-ou sous-éclairé, en gardant les mains libres etc.).

En suivant ces directives, on permettra également aux utilisateurs de trouver de l'information sur le Web plus rapidement.



Les présentes directives concernent les problèmes d'accessibilité et fournissent des solutions de mise en page accessibles. Elles répondent à des scénarios typiques qui peuvent poser des problèmes aux utilisateurs souffrant d'un handicap donné.

**Diversités des handicaps** : visuels (cécité, trouble de la vision, daltonisme, ...), auditifs (surdit  totale ou partielle), moteurs, cognitifs ou neurologiques, ou encore li s au vieillissement .

**Diversit s des p riph riques** : claviers alternatifs ,dispositif en braille, lecteurs d' cran, outils de synth se vocale, loupes d' cran, navigateurs textes ...

Les difficult s rencontr es : selon le type d'handicap (cong nital, li    l' ge, d    une maladie, cons quence d'un accident, qu'il soit permanent ou temporaire), plusieurs actions peuvent poser probl me : d placer la souris, cliquer sur une petite surface   l' cran, enfoncer plusieurs touches du clavier simultan ment, interagir avec un  l ment en mouvement, voir la totalit  de l' cran, distinguer des  l ments insuffisamment contrast s, percevoir certaines couleurs, des variations de luminosit , lire des textes en petits caract res.

# Web accessibilité : qu'est-ce que c'est ?



## W3C Accessibility :

“The mission of the Web Accessibility Initiative (WAI) is to lead the Web to its full potential to be accessible, enabling people with disabilities to participate equally on the Web.”

« *La mission de la Web Accessibility Initiative (WAI) est de mener le Web à son plein potentiel pour être accessible, permettant aux personnes handicapées de participer de façon égale sur le Web.* »



## Introduction à l'accessibilité web :

« **L'accessibilité du web signifie que les personnes handicapées peuvent l'utiliser. Plus spécifiquement, elle signifie que ces gens peuvent percevoir, comprendre, naviguer, interagir avec le web, et y contribuer. L'accessibilité du Web bénéficie également à d'autres, notamment les personnes âgées ayant des capacités diminuées dues au vieillissement.** »

Elle est un droit universel, selon l'article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée en 2006 par l'Organisation des Nations Unies.

- Au-delà des bénéfices atteints pour les utilisateurs handicapés, l'accessibilité Web profite plus largement à tous les utilisateurs et acteurs, notamment en termes d'usage, de maîtrise de la production des contenus, de retours sur investissement et d'image.





## [Web Content Accessibility Guidelines 1.0](#) - W3C Recommendation 5-May-1999 [Directives pour l'accessibilité aux contenus Web \(version 1.0\)](#)

WCAG1.0 comporte 14 directives dont les 11 premières visent à **assurer une transformation élégante du contenu dans les différents contextes utilisateurs** :

1. fournir des alternatives équivalentes aux contenus visuels et auditifs (images statiques ou animées, contenus audio et vidéo) ;
2. ne pas s'en remettre exclusivement aux couleurs ; (\*)
3. utiliser le balisage HTML et les feuilles de styles CSS de façon appropriée ;
4. clarifier l'utilisation du langage naturel ;
5. créer des tableaux HTML qui se transforment de façon élégante ;
6. s'assurer que les pages qui contiennent de nouvelles techniques (objets programmables, styles CSS) se transforment de façon élégante ;
7. assurer à l'utilisateur le contrôle des changements du contenu lorsque ce dernier varie dans le temps (clignotements, mouvements, rafraîchissement du contenu, redirections) ;
8. assurer un accès direct aux interfaces utilisateur intégrées (objets Flash, *applets* JAVA) ;
9. concevoir de manière indépendante du périphérique (souris, clavier, etc.) ;
10. utiliser des solutions intermédiaires en attendant que les agents utilisateurs (navigateurs, lecteurs d'écran, ...) aient un meilleur support de l'accessibilité ;
11. utiliser les technologies et directives du W3C.

Les 3 dernières visent à **rendre le contenu compréhensible et navigable** :



12. fournir des informations de contexte et d'orientation ;
13. fournir des mécanismes de navigation clairs ;
14. s'assurer que les pages sont claires et simples.

(\*) Chaque directive détermine un ou plusieurs points de contrôles. Par exemple, la directive 2 demande de « ne pas s'en remettre exclusivement aux couleurs » et prévoit à cet effet deux points de contrôle :

- « s'assurer que toute information convoyée par des couleurs est également accessible sans couleur, par exemple à partir du contexte ou de balises » ;
- « s'assurer que la combinaison de couleurs entre le premier plan et l'arrière-plan utilise suffisamment de contraste lorsqu'elle est utilisée par des personnes souffrant d'un déficit de perception des couleurs ou sur un écran noir et blanc ».



Alors que les WCAG 1.0 concernent principalement les contenus HTML, les WCAG 2.0 font abstraction de la technologie spécifiquement utilisée et ont pour objectifs d'être :

- **applicables à toutes les technologies actuelles et futures de conception de pages Web**, qu'il s'agisse de technologies du W3C comme CSS, XML, ... ou d'autres technologies telles que Flash, Silverlight, ... Cela prend en compte l'évolution des services Web et l'émergence des interfaces enrichies : une des ruptures les plus notables avec WCAG 1.0 est que JavaScript est désormais reconnu comme une technologie compatible avec l'accessibilité. Là où WCAG 1.0 recourait au bannissement de technologies considérées comme non accessibles, WCAG 2.0 privilégie le développement de l'interopérabilité et autorise l'utilisation de technologies non accessibles dans la mesure où elles n'interfèrent pas avec l'information équivalente fournie par ailleurs via les technologies accessibles ;
- **plus aisées à comprendre et à utiliser**. Pour cela, les WCAG 2.0 sont dotées d'un guide d'implémentation et d'un exemple de méthode d'application dans le cadre XHTML CSS, les [Techniques for WCAG 2.0](#) ;
- **plus aptes à l'évaluation humaine ou logicielle** grâce à des critères de succès explicites et testables, afin de répondre aux besoins en matière de préconisations lors de la conception de site, d'évaluation de la conformité des solutions, de réglementation et d'accords contractuels.

WCAG 2.0 adopte également une approche thématique plus rigoureuse en structurant 12 directives principales selon 4 principes fondamentaux :

- des contenus perceptibles : fournir des alternatives textuelles à tous les contenus non textuels, de sorte qu'ils puissent être adaptés sous une forme répondant aux besoins des utilisateurs; des alternatives synchronisées aux média synchronisés; créer du contenu qui puisse être mis en forme de différentes manières sans perte d'information ou de structure; permettre aux utilisateurs de voir et d'entendre plus facilement le contenu, notamment en séparant avant-plan et arrière-plan;
- des contenus utilisables : rendre toutes les fonctionnalités utilisables au clavier; garantir aux utilisateurs handicapés un temps suffisant pour comprendre et utiliser le contenu; ne pas mettre en forme le contenu d'une manière connue comme entraînant des dommages; fournir des aides aux utilisateurs handicapés pour naviguer, rechercher du contenu et se situer dans ceux-ci;
- des contenus compréhensibles : fournir des textes lisibles et compréhensibles; permettre aux pages Web d'apparaître et de se comporter de manière prévisible; aider les utilisateurs à rectifier leurs erreurs ;
- des contenus robustes : optimiser la compatibilité avec les agents utilisateurs actuels et futurs, y compris les technologies d'assistance.

# Web accessibilité : validation WAI - WCAG



Les 65 points de contrôle WCAG 1.0 concernent les thématiques :

- des contenus (images, objets programmables, objets multimédia),
- des structures (tableaux, cadres, titres),
- du graphisme et de la mise en forme (couleurs, séparation de la structure et de la présentation),
- de l'interactivité et de la navigation (liens, formulaires, redirections).

Chaque point de contrôle s'est vu attribuer un degré de priorité, en fonction des impossibilités ou des difficultés d'accès qu'il permet de lever. La validation de tous les points de contrôle d'un degré donné et des degrés inférieurs détermine le niveau d'accessibilité du site concerné.

[Evaluating Web Sites for Accessibility](#)

[Validator W3C](#)



[+ AccessiWeb :](#)

Le label AccessiWeb est une procédure contractuelle établie entre l'association BrailleNet et un propriétaire de site Web, permettant de vérifier et de communiquer qu'un site Web est conforme aux critères AccessiWeb 2.1, établis en stricte correspondance avec les WCAG 2.0 de W3C/WAI.







## Accessibilité



## Accessibilité

Ce site utilise les standards du Web afin d'offrir une accessibilité complète des pages aux personnes handicapées (cécité complète, partielle, handicap moteur ou intellectuel...) tout en étant compatible avec les aides techniques (plage Braille, lecteur vocal, navigation sans souris, etc.).

### > Accès clavier :

Pour retourner à la page d'accueil, utilisez la touche 1 à l'aide du clavier : sous Windows, avec les combinaisons : alt + maj + 1 ou alt + 1 et sous Apple, avec la combinaison : ctrl + 1 ou pomme + 1.

Pour accéder au plan du site, utilisez de façon identique la touche 3. Un accès à la pages de recherche d'itinéraire est proposé grâce à la touche 4. L'accès à la page de documentation se fait par la touche 5 de votre clavier.

### > Styles alternatifs

Le site est construit avec un système de feuilles de styles alternatives qui vous permettent de le consulter et d'imprimer le site en fonction de vos réglages des préférences de navigation.

### > Respect des normes W3C

Le code XHTML est conforme à la Spécification HTML du W3C ; le code CSS est conforme à la Spécification CSS2.





**Pour les personnes en situation de handicap, consulter un site accessible exige d'avantage de temps et de concentration, mais consulter un site peu ou non-accessible peut être se révéler impossible.**

Le respect des standards W3C permet :

- une **compatibilité** entre plates-formes (PC, Linux, MAC, ...)
- une **portabilité** sur différents supports (téléphone mobile, ...)
- la dissociation du contenu et du design d'un site, pour faciliter l'**évolution** graphique du site ;
- la prise en compte des personnes handicapées, et le **respect** du cadre législatif ;
- une **meilleure maintenance et optimisation** du site : code clarifié, allégé, et plus facilement réutilisable ;
- facilite le **référencement** du site ;
- touche un **public plus large**.

Au sein des entreprises, concrètement :

- prendre en charge les normes d'accessibilité dès le début d'un projet web et à chaque phases ;
- sensibiliser, informer les équipes de développeurs.

Ces normes sont simples à intégrer et peuvent être mises en place graduellement.

Les impacts pour l'entreprise :

- améliorer la communication ;
- favoriser l'intégration de personnes handicapées ;
- une meilleure diffusion de l'information auprès de tous ;
- renforcer l'engagement en matière de responsabilité sociétale (ou sociale) de l'entreprise (RSE) ;
- Image et éthique.